



**Ville d'Angoulême**  
**Extrait du registre des délibérations**

**Mise en place de la Commission extra municipale Développement durable**

DE20150330_7	Conseil municipal du 30 mars 2015
Rapporteur : Xavier BONNEFONT	Télétransmise à la Préfecture le Affichée le 1 avril 2015

01 AVR. 2015

L'an deux mille quinze le trente mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 12 mars 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme SERRALHEIRO, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. YOU à Mme DE MAILLARD
- Mme LEGRAND à M. VERGNAUD
- M. LE MAUFF à Mme ARLOT
- M. BOUAZZA à M. PAIN
- Mme RICCI à Mme COUTANT
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
Le(La) Directeur(ice) Général(e)  
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Bernadette FAVE

## Mise en place de la Commission extra municipale Développement durable

Mission développement durable  
id : 862

Conseil municipal  
30 mars 2015

6

Rapporteur : Xavier BONNEFONT

La Ville est engagée dans la prise en compte du développement durable dans le cadre de son Agenda 21 reconnu par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable Agenda 21 local France.

Le programme d'actions a été co-construit avec des acteurs et habitants du territoire dans le cadre de forums participatifs : 300 personnes se sont mobilisées en 2012 en participant aux trois forums participatifs, au world café de la jeunesse et autres réunions de concertation.

Il a été approuvé par le Conseil municipal du 8 février 2013 à l'unanimité pour une durée de trois ans.

Dans chacun de ses cinq axes, des actions se mettent en place en mobilisant les acteurs concernés dans un souci de co-responsabilité et de démultiplication des actions. Ainsi la dynamique participative, initiée lors de l'élaboration de la démarche, se poursuit et donne du sens à l'engagement de la Ville en faveur du développement durable.

La Ville souhaite renforcer cette gouvernance à travers la mise en place d'une Commission extra municipale développement durable.

Cette instance, présidée par Monsieur le Maire, aux côtés de l'Adjoint en charge de l'Urbanisme, prospective, stratégie urbaine et développement durable sera composée d'autres élus (deux de la majorité et deux de l'opposition), de représentants de la société civile (acteurs socio économiques dont les actions peuvent concourir à l'Agenda 21 et habitants volontaires).

Dans la perspective de la construction de l'Agenda 21 communautaire, la Ville souhaite faciliter l'articulation entre les deux démarches en proposant au Président du GrandAngoulême de participer à la Commission ou d'y déléguer un de ses Vice-Présidents.

Pour faciliter la conduite des travaux, la composition de la Commission sera limitée à une vingtaine de membres.

Cette Commission est imaginée comme une instance ouverte pouvant évoluer au fil de l'avancée des travaux. Elle pourra s'adjoindre toutes les compétences et expertises y compris d'usage en fonction des réflexions en cours.

Sa composition finale sera validée par l'instance de pilotage de l'Agenda 21 à savoir le Bureau d'Adjoints.

Cette Commission aura pour mission :

- d'être en appui pour la mise en œuvre des actions de l'Agenda 21 en cours et non encore engagées ;
- d'évaluer, capitaliser, rendre compte, tirer des enseignements des expériences de la Ville ;
- de démultiplier les actions pour mobiliser les acteurs et les habitants en faveur du

développement durable.

La Mission Développement durable sera en charge de l'animation et de la coordination de cette Commission.

En conséquence, je vous propose d'approuver la création de la Commission extra municipale développement durable et de désigner pour y siéger les élus suivants :

- Jean-Philippe POUSSET
- Cécile MACULA
- Françoise COUTANT
- Jean-Paul PAIN

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal le dit jour  
30 mars 2015  
Pour extrait conforme,  
P/Le Maire,  
l'Adjoint



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. P. Pain', is written over the seal.

